



Effet du tabagisme tertiaire sur les enfants

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 14 juin 2019

Bonjour,

Je me permets de vous poser cette question car je l'ai déjà posée sur le site de tabac info service mais n'ai pas eu de réponse. Je les ai appelés, ils m'ont dit de vous appeler et la personne que j'ai eu m'a dit de poser la question sur votre site.

Mon père fume la pipe chez lui et nous avons un enfant de 10 mois. Il ne fume pas en sa présence mais nous aimerions savoir s'il est dangereux pour notre fils d'aller chez ces grand-parents (5-6 demi journée dans l'année) par rapport au risque du tabagisme tertiaire.

Si oui, à partir de quel âge peut-on l'y emmener ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Réponse :

Il nous est très difficile de risquer d'influencer une décision qui pourrait priver un enfant du lien familial tant nécessaire à son équilibre.

On ne peut pas parler d'innocuité du tabagisme tertiaire. L'accoutumance à l'odeur peut également avoir une incidence sur l'entrée et le maintien dans le tabagisme. Ces deux remarques concernent aussi bien un enfant en bas-âge qu'un préadolescent.

Il convient de préciser que l'exposition dont vous parlez de 5 à 6 demi-journées par an est cependant très limitée.